Jeudi 18 mai. — Fête de l'Ascension.

Vendredi 19 mai. - 10 heures: Brissac, Charcé-Saint-Ellier, Vauchrétien. — 14 h. 30: Soulaines, Saint-Melaine, Mozé. — 16 h. 30: Notre-Dame de Chalonnes, Saint-Maurille de Chalonnes.

Samedi 20 mai. — 10 heures: Gonnord, Joué, Etiau. — 14 h. 30:

CHANZEAUX, Le Champ.

Dimanche 21 mai. — 8 h. 30: Pensionnat Jeanne-d'Arc. Lundi 22 mai. — 10 heures: Thouarcé, Faveraye-Mâchelles.— 14 h. 30 : RABLAY, Faye.

Mardi 23 mai. — 10 heures: Notre-Dame-d'Allençon, Chavagnes.

- 14 h. 30 : Saulgé-l'Hôpital, Les Alleuds, Luigné.

Mercredi 24 mai. — 10 heures: Blasson, Saint-Rémy-La-Varenne.

- 14 h. 30 : SAINT-SULPICE, Saint-Saturnin.

Jeudi 25 mai. — 10 heures: Sainte-Gemmes-sur-Loire. — 14 h. 30 : Juigné-sur-Loire, Saint-Jean-des-Mauvrets.

Vendredi 26 mai. — 10 heures: La Ménitré, Saint-Mathurin. -

14 h. 30: La Bohalle, La Daguenière.

Samedi 27 mai. — 10 heures: Brain-sur-L'Authion, Andard.

14 h. 30: Foudon, Plessis-Grammoire, Sarrigné.

Dimanche 28 mai. — Fête de la Pentecôte. — Cholet, 15 heures : Sacré-Cœur. — 16 heures : Notre-Dame. — 17 heures : Saint-Pierre. Mardi 30 mai. - 10 heures: Saint-Sylvain, Ecouflant, Pellouailles. Mercredi 31 mai. — 10 heures: Tiercé, Briollay, Montreuil-sur-Loir. — 14 h. 30: Ecuillé, Cheffes.

Jeudi 1er juin. - 10 heures : La Membrolle, Plessis-Macé. -

14 h. 30: Feneu, Cantenay-Epinard, Soulaire, Bourg.

Vendredi 2 juin. - 14 h. 30 : Beaucouzt, La Meignanne,

Saint-Lambert-la-Potherie.

Samedi 3 juin. - 14 h. 30: PRUNIERS, Bouchemaine.

Dimanche 4 juin. - Fête de la Trinité. - 11 heures : SAINTE-Thérèse. — 15 heures: Trélazé, Sorges. — 16 heures: Saint-Léonard. — 17 heures : Saint-Barthélémy.

Lundi 5 juin. — 10 heures: Longué. — 14 h. 30: Baugé. —

16 h. 30 : BEAUFORT.

Jeudi 8 juin. - 10 heures: Saint-Antoine. - 17 heures: Saint-

Vendredi 9 juin. — 10 heures : Pensionnat de Jalesnes. 14 h. 30 : Avrillé, Juigné-Béné, Montreuil-Belfroy.

Samedi 10 juin. — CHOLET: 10 h. 30, La Tremblaye. Lundi 12 juin. — 10 heures : VILLEVÊQUE, Soucelles.

Ordre pour les cérémonies de Confirmation

Voici l'ordre des cérémonies, soit le matin, soit le soir :

1) Nous irons directement en voiture jusqu'à la porte de l'église : 2) Monseigneur ne célébrera pas la messe. Si on la célèbre (ce qui n'est pas indispensable), ce sera avant son arrivée;

3) Chant du Veni Creator (premier et dernier verset)

4) Allocution de Mgr le Vicaire Capitulaire ;

5) Cérémonie de la Confirmation; 6) Bénédiction de Monseigneur. 7) Salut du Très Saint Sacrement;